

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2013, R-3809-2012

une
ÉVOLUTION
naturelle

INDICATEUR DE PERFORMANCE VISANT L'OPTIMISATION DES OUTILS D'APPROVISIONNEMENT

Présenté devant la Régie de l'énergie

11 mars 2013

Régie de l'énergie
DOSSIER <i>R-3809-2012</i>
<i>PHASE 1</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>11 MARS 2013</i>
Pièces n°: <i>B-0289</i>

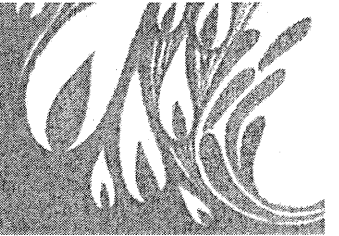
 **GazMétro**
la vie en bleu

Gaz Métro – 4, Document 2

24 pages

Original : 2013.03.11

DEMANDE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE



→ Dans sa décision D-2010-116, la Régie indiquait :

« [86] La Régie considère qu'un nouvel incitatif devrait être envisagé pour optimiser en début d'année les outils de transport et d'équilibrage en fonction du coût global de fourniture, transport et d'équilibrage. Cet incitatif pourrait être intégré soit au moment du renouvellement du Mécanisme, soit plus tard pendant la durée du nouveau mécanisme incitatif, compte tenu de la complexité du sujet. »

« [85] [...] La Régie est d'avis que des alternatives où la rémunération de Gaz Métro à l'égard des transactions d'optimisation ne reposerait pas sur des hypothèses présentées au dossier tarifaire doivent être considérées : par exemple, la rémunération de Gaz Métro à l'égard des transactions d'optimisation pourrait être fonction, en tout ou en partie, des revenus réels. »

DEMANDE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE



→ Elle indiquait également, dans la même décision :

« [80] c. La réalisation de gains de productivité en distribution ainsi que la réalisation de trop-perçus découlant de la vente d'outils de transport et d'équilibrage devraient être considérées indépendamment l'une de l'autre. En effet, la réalisation de trop-perçus ne peut être associée à des gains de productivité. »

CHRONOLOGIE



- 25 août 2010 (D-2010-116) La Régie autorise le Groupe de travail à négocier le renouvellement du mécanisme incitatif
- 2 septembre 2011 Dépôt du mécanisme incitatif proposé. Gaz Métro se prévaut d'une suggestion de la Régie pour intégrer l'Indicateur appro. plus tard durant la durée du nouveau mécanisme.
- Automne 2011 Trois rencontres techniques pour présenter l'Indicateur proposé au personnel technique de la Régie et aux intervenants
- 28 juin 2012 (D-2012-076) Rejet du mécanisme incitatif. Traitement de l'Indicateur dans la phase 1 de la CT 2013
- 6 juillet 2012 Dépôt de la preuve

PROPOSITION DE GAZ MÉTRO (1/3)



2012-2013

Bonification basée sur les transactions d'optimisation financières

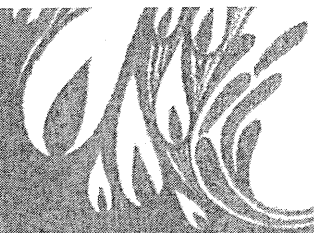
2013-2014 et suivantes

Proposition d'un indicateur qui mesure la valeur créée ou perdue par la différence entre le coût moyen actualisé de la structure d'approvisionnement de l'année 2010, et le coût moyen réel de la structure d'approvisionnement examinée au rapport annuel

→ Respecte le cadre initial demandé par la Régie

- Indicateur global
- Basé sur des résultats réels
- Gains de productivité en distribution indépendants des trop-perçus de transport et d'équilibrage

PROPOSITION DE GAZ MÉTRO (2/3)



Calcul des coûts moyens (étalon & réel)

	1	2	3 = 1 - 2
	Coûts T & É 2010	Réel 2012 (CT2012)	Variation
Coût du transport calculé (000 \$)	368 285	317 201	51 084
Volume T _{GM} après inter. non normalisé (excluant GAC & GAI, 10 ³ m ³)	4 458 473	4 506 385	-47 912
Coût moyen (¢/m³):	8,260	7,039	1,221
Coût de l'équilibrage calculé (000 \$)	118 924	94 495	24 429
Volume É _{GM} après inter. non normalisé (excluant GAC & GAI, 10 ³ m ³)	4 819 874	5 068 668	-248 794
Coût moyen (¢/m³)	2,467	1,864	0,603

Calcul de la valeur nette

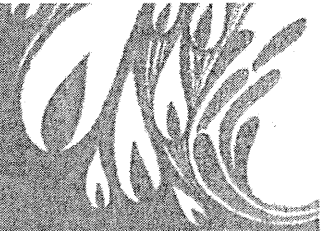
	4 = 3	5	6 = 4 * 5
	Variation du coût moyen (¢/m ³)	Volume T & É 2012 (normalisé, 10 ³ m ³)	(\$)
Valeur créée (Transport)	1,221	4 506 385	55 041 305
Valeur créée (Équilibrage)	0,603	5 068 668	30 568 123
Total:			85 609 427

PROPOSITION DE GAZ MÉTRO (3/3)



Application de l'échelle de bonification sur une valeur créée de 85,6 M\$

Palier de valeur créée	Bonification de Gaz Métro	
	%	M\$
Les premiers 45 M\$	0 %	0\$
De 45 M\$ à 67,5 M\$	3 %	0,675
De 67,5 M\$ à 112,5 M\$	4 %	0,724
De 112,5 M\$ à 135 M\$	5 %	0
Excédant 135 M\$	6 %	0
Total	1,6 %	1,399



→ Comment Gaz Métro considère-t-elle les achats de fourniture dans sa proposition? Par la fonctionnalisation

- Les coûts fonctionnalisés en transport et en équilibrage sont inclus au calcul des coûts moyens
- L'application de la proposition de Gaz Métro sur les coûts de fourniture n'aurait pas d'impact sur la valeur créée, car le coût moyen actualisé de la fourniture de l'année étalon serait toujours égal au coût moyen réel de l'année examinée
- Ainsi, Gaz Métro propose de ne pas inclure l'élément fourniture dans sa proposition afin d'alléger les calculs

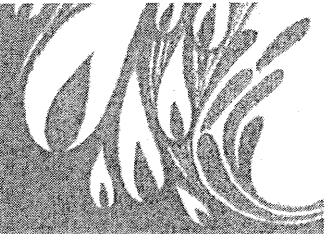
RÉPONSE AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SOULEVÉS



→ L'application de l'indicateur bonifiera-t-elle Gaz Métro de manière *rétroactive*? Non

- La bonification de Gaz Métro n'est pas tributaire de la valeur créée passée
- La bonification de Gaz Métro n'est liée qu'à la valeur créée lors de l'année examinée
- L'indicateur permet de bonifier Gaz Métro sur la valeur réellement générée annuellement par des modifications à la structure d'approvisionnement

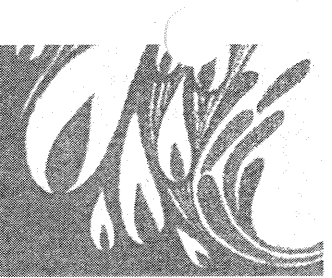
RÉPONSE AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SOULEVÉS



→ L'année étalon 2010 est-elle *trop facile à battre* et/ou non optimale à la base? Non

- L'année étalon 2010 sert uniquement de point de comparaison
- La valeur de l'amélioration par rapport à ce point est accordée par l'échelle de bonification
- Le choix de l'année 2010 s'explique par le fait que des modifications réalisées depuis seront encore en effet dans les prochaines années et qu'il est logique que leurs effets soient mesurés

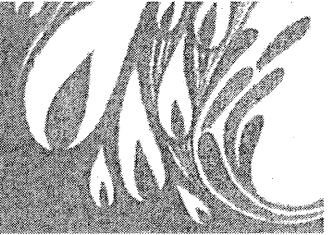
RÉPONSE AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SOULEVÉS



→ L'indicateur proposé par Gaz Métro lui assure-t-elle une bonification pour les prochaines années? Non

- Le contexte gazier étant en constante évolution, son impact sur les coûts de la structure d'approvisionnement demeure imprévisible dans le temps
- Gaz Métro ne touchera pas de bonification si elle ne crée pas annuellement au moins 45 M\$ de valeur pour les clients
- Les analyses présentées en preuve et en réponse aux DDR sont basées sur des projections alors que la bonification sera basée sur des résultats réels

RÉPONSE AUX PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SOULEVÉS



→ **L'indicateur proposé devrait-il inclure ou non les revenus des transactions d'optimisation?**

Idéalement, oui

- Opérationnelles : en incluant les revenus, Gaz Métro s'assure de considérer l'effet net de ces transactions car c'est en fonction de la structure d'approvisionnement qu'elles ont été réalisées
- Financières : lien indirect avec la structure d'approvisionnement, mais tout de même existant
 - Cependant, ces revenus pourraient être exclus et traités distinctement sans biaiser significativement les résultats



- D'accord avec le principe qu'une comparaison des coûts moyens dans le temps est un indicateur acceptable

- D'avis que 2009 serait un meilleur choix d'année étalon
 - Gaz Métro est indifférente à ce choix en autant qu'il s'accompagne d'un ajustement de l'échelle de bonification

- L'étalon 2010 ne devrait être utilisé que pour 2014 et 2015 pour ensuite devenir 2016 à la suite du déplacement vers Dawn
 - L'utilisation de l'année étalon 2010 mesurera adéquatement la valeur créée par le déplacement à Dawn
 - La proposition entraîne une complexité réglementaire, car elle requiert l'évaluation de trois bases de bonification

PREUVE DE LA FCEI (1/4)



- Mécanisme incitatif doit s'appliquer à une base de coût aussi large que possible

- Recommande toutefois des modifications à la proposition :
 - Exclusion des revenus d'optimisation et en faire un incitatif distinct dont la bonification serait de 10 % des revenus réels
 - N'affecte pas fondamentalement le concept de l'indicateur proposé

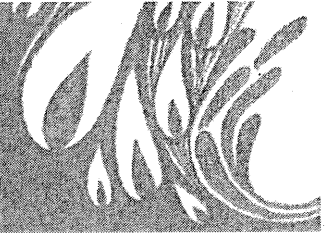
 - Inclusion des frais d'équilibrage transférés de la fourniture et le coût de maintien des inventaires
 - Les frais d'équilibrage pourraient être considérés en limitant à ceux générés dans l'année d'occurrence, mais entraînerait un traitement particulier et complexe
 - L'exclusion du coût de maintien des inventaires allège l'évaluation et non l'inverse

PREUVE DE LA FCEI (2/4)



- Aux fins de l'indicateur, calculer les frais d'équilibrage transférés de la fourniture sur la base d'un indice de prix
 - Fausse la valeur réelle des coûts qui tient compte du contexte gazier
- Inclusion des coûts de l'usine LSR, incluant l'impact du GNL
 - Si les coûts reliés aux ventes GNL sont inclus, les revenus versés par GMST devront également l'être pour éviter un biais
 - Entraînerait un traitement particulier et complexe
- Utiliser une année étalon mobile distante de trois ans de l'année visée par la bonification
 - L'effet à moyen et long terme des optimisations ne serait pas mesuré
 - Incite à la prise de décision sur une vision de trois ans seulement
 - L'année étalon fixe n'entraîne pas de bonification récurrente
 - Une année étalon modifiée chaque année entraîne une complexité

PREUVE DE LA FCEI (3/4)



- Ajuster l'année étalon pour les choix d'approvisionnement antérieurs à l'approbation de l'indicateur
 - L'objectif premier de l'incitatif est de reconnaître les actions prises, l'ajustement en annulerait l'effet
 - L'échelle de bonification joue un rôle d'ajustement

- Bonifier la création de valeur à 10 % à partir du premier dollar de valeur créée sans limites supérieures
 - Proposition de bonification dépendante des autres propositions de la FCEI – pas de commentaire

- Bonifier à 15 % la réduction du débit quotidien en sus de la bonification de l'indicateur
 - L'évaluation du débit quotidien est la base d'une structure d'approvisionnement sécuritaire
 - L'amélioration des bases d'évaluation est captée par l'indicateur global

PREUVE DE LA FCEI (4/4)



- Introduire une possibilité de bonification négative
 - Gaz Métro s'oppose à cette idée
 - Opterait alors pour ne pas avoir de mécanisme incitatif en transport et en équilibrage

→ Conclusion

- La proposition entraîne une complexité réglementaire
- La FCEI identifie plusieurs éléments à neutraliser, car ils ne sont pas sous le contrôle de Gaz Métro (température, paramètres d'évaluation, changements de structure)
 - Ne peut être fait que par l'introduction d'hypothèses
 - N'évalue plus les coûts réels de la structure d'approvisionnement
 - À l'encontre du principe de base

PREUVE D'OC (1/3)



→ Rejette la proposition de Gaz Métro et propose de retarder le développement après le déplacement vers Dawn

- Les règles de partage conduisent à une répartition asymétrique de la bonification et des pénalités
 - Gaz Métro n'est pas prête à accepter de risquer des pertes monétaires en transport et en équilibrage.
- L'étalon est trop facile à battre
 - L'année 2010 est un point de comparaison et la valeur est accordée par l'échelle de bonification
- L'étalon a pour effet de bonifier rétroactivement pour des actions déjà prises
 - La bonification de Gaz Métro n'est liée qu'à la valeur créée lors de l'année examinée

PREUVE D'OC (2/3)



- Lourdeur réglementaire
 - Gaz Métro perçoit plutôt une possibilité d'allégement réglementaire

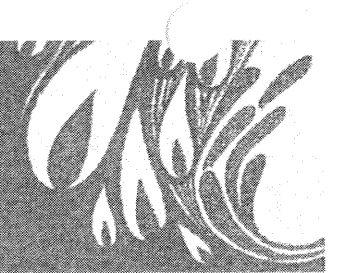
- L'allocation de la bonification affecte proportionnellement plus les clients au D_1
 - Découle principalement de l'allocation des coûts d'équilibrage
 - Les clients D_1 supportent la majorité des coûts d'équilibrage et bénéficient donc de la majorité des économies d'équilibrage

PREUVE D'OC (3/3)



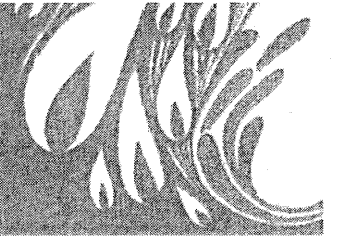
- Rejette l'extension du mécanisme actuel relativement aux transactions d'optimisation financières
 - Laisse entendre qu'il y a asymétrie – mais il n'y a pas de notion de perte en 2013, car les revenus projetés correspondent aux revenus déjà concrétisés

- Propose de retarder le développement d'un indicateur après le déplacement à Dawn
 - L'utilisation de l'année étalon 2010 mesurera adéquatement la valeur créée par le déplacement à Dawn



→ UC recommande le rejet et propose :

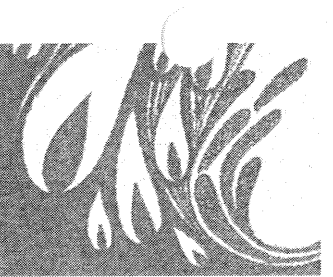
- Retenir l'utilisation d'une année étalon mobile
 - L'effet à moyen et long terme des optimisations ne serait pas mesuré
 - Incite à la prise de décision sur une vision court terme
 - L'année étalon fixe n'entraîne pas de bonification récurrente
 - Le choix de l'année étalon 2010 n'assure pas la bonification
- Considérer un mode de partage entre le distributeur et les clients des risques associés à une perte de valeur
 - Gaz Métro n'est pas prête à accepter de risquer des pertes monétaires en transport et en équilibrage
- Traiter distinctement les transactions d'optimisation
 - N'affecte pas fondamentalement le concept de l'indicateur proposé



→ Pour l'année 2012-2013 :

- Approuver la formule pour le traitement des transactions financières
- Modifier la disposition relative à l'éventualité où les revenus réels seraient inférieurs aux revenus de base afin d'en faire supporter 25 % par Gaz Métro
 - Non requis car il n'y a pas de notion de perte en 2013. Les revenus projetés correspondent aux revenus déjà concrétisés

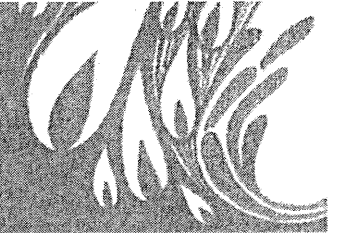
PROPOSITION DE LA RÉGIE



- Le 24 janvier 2013, la Régie demande à quatre intervenants d'évaluer sommairement la faisabilité d'un autre mécanisme

- Gaz Métro constate que :
 - Une approche par volets serait moins efficace
 - La structure d'approvisionnement ne peut pas être modifiée en cours d'année considérant les échéances des différents contrats d'où la considération d'une approche globale évoluant avec les années
 - Gaz Métro ne serait pas incitée à prendre des actions sur des éléments non mesurés par les volets
 - Dans les faits, seul le volet sur les transactions financières est réaliste
 - La proposition entraînerait une lourdeur réglementaire au moment de la détermination des volets et de leur évaluation
 - La proposition est en lien avec le fait que Gaz Métro n'est pas prête à accepter le risque d'une bonification négative

CONCLUSION



- Gaz Métro juge que sa proposition d'indicateur respecte l'encadrement fixé par la Régie dans la décision D-2010-116
- L'utilisation de l'année étalon de 2010 ne crée pas de biais étant un point de comparaison à des fins d'évaluation et l'échelle de bonification est tributaire de cette année étalon
- Les revenus d'optimisation pour les transactions financières pourraient être exclus de l'indicateur global et traités distinctement